



SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE NIPISSING-PARRY SOUND

<p>Section</p> <p>Transport – Roles et Responsabilités</p>	<p>Révisé</p> <p>le 31 juillet 2012</p>
<p>RR – 004 Responsabilités des Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound</p>	
<p>Énoncé général</p>	<p>Les Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound (STSNPS) sont responsables de fournir des services de transport scolaire à ses quatre conseils scolaires membres. Les STSNPS fourniront les services de transport scolaire tels que stipulés dans ses directives et procédures.</p> <p>Les facteurs principaux pris en considération lors de la conception et de l'exploitation du système de transport résultant seront la sécurité, l'efficacité et l'économie, reflétant simultanément le montant maximale des subventions provinciales applicables.</p> <p>Les STSNPS planifieront des routes de transport et des arrêts désignés, étant entendu que les parents/tuteurs/ tutrices doivent s'assurer que leurs enfants arrivent à leur(s) arrêt(s) désigné(s) et en reviennent en toute sécurité ou doivent désigner une personne responsable pour le faire. Les parents/tuteurs/tutrices sont présumés responsables de leurs enfants avant l'embarquement sur l'autobus ou autre véhicule servant au transport scolaire (VTS) le matin et lorsqu'ils ou elles descendent de l'autobus ou autre VTS après l'école.</p>
<p>Énoncé des responsabilités</p>	<p>Les Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound doivent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. fournir des services de transport sécuritaires, effectif et efficaces; 2. fournir des services de transport personnalisés aux élèves ayant des besoins particuliers; 3. traiter les plaintes, les demandes d'information ou de changements et les interjections d'appels conformément aux directives et procédures des STSNPS; 4. faire un suivi sur les rapports d'élèves qui ne respectent pas le transport que les Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound leur a assigné; 5. conclure des ententes avec des personnes, des firmes ou



SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE NIPISSING-PARRY SOUND

	<p>des personnes morales qualifiées en exploitation du transport et des services auxiliaires;</p> <ol style="list-style-type: none">6. planifier l'itinéraire des routes et respecter les directives et procédures;7. transmettre, en temps opportun, toute information pertinente aux parents ou aux tuteurs/tutrices, aux directeurs ou directrices et aux transporteurs;8. préparer et organiser des campagnes sur la sécurité afin d'augmenter la sensibilisation;9. effectuer des audits sur les transporteurs afin d'assurer la conformité à l'entente relative au transport;10. prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger la sécurité des élèves et des conducteurs ou conductrices lors d'annulation de services de transport sur une route, une zone ou un territoire;11. aviser les directeurs ou directrices de l'éducation des annulations de véhicule(s) utilisé(s) aux fins de transport scolaire, ainsi que des préoccupations potentielles relatives à la santé et à la sécurité des élèves, des conducteurs ou conductrices et du personnel sur lesquelles se fonde leur décision de fermer une ou plusieurs école(s);12. préparer l'information financière et les budgets pour les conseils membres, se maintenant au courant des règlements et des exigences du ministère de l'Éducation relatives au financement;13. assister les conseils quant aux évaluations relatives aux installations, aux fermetures d'écoles, à la délimitation des frontières et à d'autres fonctions de planification, au besoin;14. maintenir un profil public positif par rapport aux partenaires communautaires; et15. respecter la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.
--	---